

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
Du 26 juin 2025

Délibération n° 2025-088 – Désignation d'un nouveau représentant de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au sein du Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents (SEMEA) – Modification N°12

Membres en exercice	61
Membres présents	40
Membres ayant donné pouvoir	11
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	51
Abstentions (incluant refus de vote)	0
Suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26
Pour	51
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 20 juin 2025, s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Nathalie VINOT.

MM. Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC, Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Pascal GROS, Francis GUERRIER, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO (à partir de la délibération n° 2025-092), Yann MOREAU, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Laure AVELINE à Mme Nathalie VINOT
Mme Francine BOLLET à M. Thibault FLINE
Mme Gwenaél CLER à Mme Isabelle BOLGERT
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD
M. Christophe BAGUET à Mme Sonia RISCO
M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY

M. Nicolas PIERRET à Mme Françoise BOURDREUX
M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER
Mme Anne GHYSSENS
Mme Marie HOLVOET
Mme Lamia KORT
Mme Isabelle MARIE
Mme Audrey TAMBORINI
Mme Marie-Laure VASSEUR
M. Jean-Claude DELAUNE
M. Cédric THOMA
M. Olivier MAGRO (de la délibération n°2025-088 à n° 2025-091)

Secrétaire de Séance :

Michel CALMY

Références :

- **Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2121-33 et L 5711-1**
- **Arrêté inter préfectoral n°2018-38 du 6 septembre 2018 portant création du SEMEA**
- **Délibérations modificatives n° 2020-157, 2020-214, 2021-107, 2022-003, 2022-019, 2022-131, 2022-187, 2023-015, 2023-084, 2023-121, 2024-089 (10), 2024-164 portant désignant des représentants auprès du Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents (SEMEA).**

Rapporteur : M. le Président

Par délibération n°2022-131 en date du 7 juillet 2022, le conseil communautaire a désigné M. Fabien BARCQUE délégué titulaire représentant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau au sein du SEMEA.

Par courrier adressé au Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, Monsieur BARCQUE a démissionné de ses fonctions de délégué titulaire auprès du SEMEA. Se faisant, il convient de procéder à une nouvelle désignation :

SEMEA	Siège	Membre à remplacer
Achères-La-Forêt	Titulaire	M Fabien BARCQUE

Ces désignations s'opèrent conformément à l'article L.5711-1 du CGCT qui dispose que « *Le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.* ».

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Après un appel à candidature, le candidat suivant s'est proposé :

SEMEA	Siège	Candidat
Achères-La-Forêt	Titulaire	Mme Sandra LEJAL

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Approuver de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination d'un délégué titulaire au sein du Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents (SEMEA) ;
- Désigner Mme Sandra LEJAL déléguée titulaire afin de siéger audit Syndicat ;
- Autoriser le délégué titulaire désigné à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de cette entité ;
- Autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Dire que la présente délibération sera notifiée au SEMEA.

Décision :

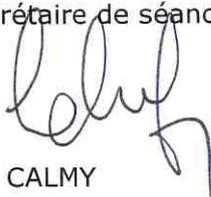
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité de :

- Approuver de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination d'un délégué titulaire au sein du Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents (SEMEA) ;
- Désigner Mme Sandra LEJAL déléguée titulaire afin de siéger audit Syndicat ;
- Autoriser le délégué titulaire désigné à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de cette entité ;
- Autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Dire que la présente délibération sera notifiée au SEMEA.

Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Michel CALMY

Le Président,



Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le
Date de mise en ligne le
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

04 JUL. 2025
04 JUL. 2025

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en Préfecture
077-200072346-20250626-2025-088-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250626-2025-088-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025